

2013 - DÉCEMBRE 2002

Espaces transfrontaliers

La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

Expérimentons !

Préparer l'avenir



Nicolas Jacquet,
délégué
à l'Aménagement
du territoire
et à l'Action régionale.

La préparation des nouvelles lois sur la décentralisation et les débats engagés par les Assises des libertés locales ouvrent la possibilité pour les collectivités territoriales d'accélérer la réalisation de leurs projets transfrontaliers par deux voies différentes mais complémentaires. La voie législative devrait permettre à la fois de desserrer les contraintes administratives imposées aux acteurs et de compléter la boîte à outils juridique nécessaire pour faciliter la réalisation de projets en faisant de l'Etat un véritable partenaire des collectivités dans ses domaines de compétence. C'est dans cette perspective que la MOT propose d'ouvrir le syndicat mixte prévu par le code général des collectivités territoriales aux collectivités des Etats limitrophes, ce qui permettrait de créer et gérer en commun des services d'intérêt général (usines de traitement des déchets, stations d'épuration, réseaux de transports, etc.). La voie du « droit à l'expérimentation » permet, elle, à des collectivités (intercommunalités, départements, régions) de proposer au gouvernement la réalisation de projets expérimentaux menés avec des partenaires de pays voisins. Le Premier ministre a récemment encouragé la métropole lilloise à « lancer une grande expérimentation sur l'espace transfrontalier » de son agglomération. Une fenêtre est ouverte, utilisez-la ! Osez proposer vos idées et vos projets d'expérimentation. La Datar, avec l'appui de la MOT, vous aidera à les formaliser et à les mettre en œuvre.

L'assemblée générale de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) s'est tenue le 8 octobre à la Comédie des Champs-Élysées. Ce beau théâtre très convivial a été le témoin de riches échanges entre les membres de l'association.

Avant de convier un large public à débattre en présence de personnalités politiques sur les enjeux de la coopération transfrontalière l'après-midi, le réseau de la MOT s'est réuni le matin du 8 octobre autour des membres du bureau pour assister à deux séances de travail.

La première, une assemblée générale extraordinaire, a permis d'actualiser les statuts de l'association en modifiant notamment la représentation des sites transfrontaliers au conseil d'administration pour faire une place plus importante aux partenaires des pays voisins de la France.

L'assemblée générale annuelle a, quant à elle, été le théâtre de débats intéressants sur les objectifs à trois ans de la Mission. Les membres présents se sont reconnus dans les deux axes forts proposés pour les années à venir :

- approfondir la coopération sur les frontières françaises, en passant d'un stade expérimental à une véritable stratégie de développement des espaces transfrontaliers ;
- positionner la MOT dans une perspective résolument

européenne via ses pôles d'excellence : le droit opérationnel transfrontalier, les agglomérations transfrontalières et la formation aux pratiques transfrontalières.



L'expression du terrain

Sollicités par le président Pierre Mauroy, les adhérents ont pu s'exprimer sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le montage de leurs projets transfrontaliers. Les exigences liées aux procédures d'utilisation des fonds Interreg ont souvent été citées comme un frein au développement des projets alors que leur caractère multiculturel a été reconnu par tous à la fois comme étant l'atout majeur de ce type de coopération et sa principale source de difficultés. ■

SOMMAIRE

Dossier : Le transfrontalier au centre des débats.....	p.2-3
Formation : vers la création d'un réseau.....	p.4
Un séminaire santé très productif.....	p.4
Tout ce qu'il faut savoir sur Interreg IIIC.....	p.4

Le transfrontalier au centre des débats

L'après-midi du 8 octobre, après son assemblée générale, la MOT a souhaité réunir les acteurs de la coopération transfrontalière pour une conférence débat consacrée à « la place de la coopération transfrontalière dans le développement territorial communautaire ». Le président de la MOT Pierre Mauroy, le commissaire européen Michel Barnier et le ministre de la Fonction publique et de l'Aménagement du territoire Jean-Paul Delevoye étaient présents à ces travaux et ont conclu les débats. Ce dossier a vocation à vous présenter les propos clés de cette journée.

Table ronde 1

Les expériences de projets de territoires transfrontaliers peuvent-elles contribuer à faire émerger la conception d'un développement territorial européen ?

- A la frontière franco-italienne, le rapprochement des deux réalités locales est en bonne voie. Gianni Giuliano, le président de la province d'Imperia, a ouvert cette première table ronde en expliquant que les autorités italiennes y accordent beaucoup d'importance. Jean-Claude Guibal, député-maire de Menton et président de la communauté d'agglomération de la Riviera française, a pour sa part souligné le fort sentiment transfrontalier des habitants : « Nous sommes la civilisation, l'espace Riviera. »

La gestion conjointe des déchets solides urbains, la mise en réseau de zones d'activités transfrontalières et la création d'une communauté de santé font partie des projets pertinents pour lesquels il faut regrouper un nombre suffisant d'habitants. Par ailleurs, les disponibilités foncières étant très limitées, Français et Italiens doivent développer des projets similaires en matière de planification, en lien avec Monaco.

- Dans l'espace franco-genevois, selon Laurent Moutinot, conseiller d'Etat du canton de Genève, la coopération est très constructive : « Même si la France souffre de retombées négatives, les blocages sont essentiellement franco-français ou helvético-suisse, et non entre les deux pays. »

L'agglomération genevoise existe dans les faits et les frontières sont naturellement dépassées. Les deux projets phares relèvent du développement économique, de la planification urbaine et de l'inter-modalité des transports : l'aménagement des abords de l'aéroport de Genève (projet Rectangle d'or) et le projet Annemasse/Genève-rive gauche.

« Nous recherchons maintenant un développement d'ensemble équilibré et maîtrisé », explique Laurent Moutinot. Or les

visions techniques ne sont pas les mêmes (pour la planification par exemple) et il convient de les harmoniser pour construire une véritable agglomération transfrontalière.

- Une réponse paraît avoir été trouvée sur l'espace franco-belge. Selon Rudy Demotte, vice-président de la Copit, le traité franco-belge qui vient d'être signé change tout : « Aujourd'hui tout est possible ! » Selon lui, l'obstacle majeur est « l'absence



d'identité transfrontalière ». Les divergences culturelles sont réelles entre communautés wallonne, flamande et française, même si une structure intercommunale transfrontalière de coopération, la Copit, existe depuis une dizaine d'années. « La mise en œuvre des projets de la métropole lilloise-Flandre-Avesnois pourra redonner un sens commun à notre action. »

Table ronde 2

Quel avenir pour les projets transfrontaliers après 2006 : évolutions juridiques et financements ?

- Le succès d'Interreg dépend des possibilités d'approfondir la coopération. Selon Jose Ramon Beloki, vice-président de la diputación de Gipuzkoa et co-gérant de l'Agence transfrontalière de l'eurocité basque, « Interreg ne peut être remis en cause ». Tous les projets ne sont pas garantis pour l'avenir, il faudrait juste, selon lui, mettre en avant le caractère transfrontalier et innovant des projets, et faire que tous les niveaux puissent

Droit à l'expérimentation sur le transfrontalier pour la métropole lilloise

En visite à Lille, le 25 novembre, pour les assises des libertés locales, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a donné son feu vert au lancement d'un projet d'aménagement transfrontalier pour la métropole lilloise. De cette façon, il a répondu favorablement au souhait de Pierre Mauroy (qui est aussi le président de la Communauté urbaine de Lille) de mettre en place une expérimentation au titre des textes sur la décentralisation et dans le cadre d'un accord entre la France et la Belgique. Associant la Région Nord-Pas-de-Calais, le département du Nord et les provinces belges de Flandre-

Occidentale et de Wallonie, ce projet constitue un pas en avant important pour la création de cette grande métropole européenne décentralisée et transfrontalière voulue par Pierre Mauroy. Le Premier ministre a évoqué la possibilité d'une adaptation du contrat de plan Etat-Région pour ce projet qui devrait impliquer les domaines économique, social et culturel. Lancé sur une période de trois à cinq ans, il devrait permettre de se donner les moyens d'avoir une véritable politique d'aménagement sur l'ensemble du territoire transfrontalier. La politique de logement social pourrait également être intégrée au projet.

ts nationaux et communautaires



intervenir, en concentrant l'effort sur le rôle de promoteur pour ceux qui sont sur le terrain.

• **En Alsace**, par exemple, la gestion des fonds structurels a été déléguée à la Région à titre expérimental, mais des lourdeurs administratives demeurent. « En ce qui concerne les projets de coopération », comme l'a souligné Adrien Zeller, président de la Région, « il a fallu quarante ans pour faire un pont sur le Rhin et vingt ans de planification ! » Pour lui, les différences culturelles et institutionnelles

créée spécialement pour la phase opérationnelle du Rectangle d'or.

• **Dernier sujet abordé : les outils juridiques.** Michel Casteigts, de l'université des pays de l'Adour, a entamé le débat : « Je dis d'accord pour les outils s'ils restent des outils. Ce qui fait la force de la coopération transfrontalière c'est justement qu'elle ne soit pas trop structurée. » Mercedes Bresso, présidente de la Conférence des Alpes franco-italiennes, suggère une association de droit européen, et répond au précédant intervenant :

La balle est maintenant dans le camp de Bruxelles. »

Les messages politiques

Le débat a donc mis en évidence le problème des structures juridiques. Dans son discours final, **Pierre Mauroy** a confirmé le fait que sans structure juridique pour rassembler les acteurs, rien ne peut se faire. La réforme de la décentralisation est susceptible de fournir des outils efficaces et « nous pouvons imaginer dans l'avenir des intercommunalités transfrontalières ». La bonne réponse se situe, selon lui, dans l'organisation d'une intercommunalité transfrontalière de proximité construite sur la base d'une dynamique de projets, avec l'appui de tous les niveaux de compétences.

Michel Barnier a lui aussi déploré l'insuffisance des outils existants et affirmé avoir pris bonne note de la demande de la MOT concernant la création d'un outil de droit public pour le montage de projet. Il envisage cette structure européenne comme « une sorte de syndicat transfrontalier intercommunal ». Le commissaire a également affirmé la nécessité de réfléchir à une structure juridique commune pour la gestion des programmes, afin de coordonner les autorités de gestion. Il a enfin indiqué que la Commission étudie l'opportunité de créer un règlement spécifique pour Interreg.



sont toujours très présentes, mais elles permettent en même temps de comparer les solutions et d'échanger les savoir-faire.

• Dans l'espace **franco-genevois**, Etienne Blanc, député-maire de Divonne et co-président du comité de pilotage du Rectangle d'or, a évoqué le problème de portage pour les projets concrets. A ce jour, puisque seule la SEM permet d'intégrer des capitaux publics et privés, c'est cette structure qui va être créée pour organiser et réaliser les projets du territoire franco-suisse. Etienne Blanc souhaite également que l'Etat soit partie prenante des projets transfrontaliers. Il propose que celui-ci participe à la SEM transfrontalière

« Il faut de la souplesse, d'accord, mais il faut aussi des instruments pour gérer Interreg. »

Estimant que les progrès ont été considérables depuis l'époque à laquelle il s'en occupait, Nicolas Jacquet, délégué de la Datar, considère qu'il y a une nécessité de trouver un outil juridique et financier pour la conduite des projets transfrontaliers. Il s'agit maintenant d'aller plus loin et de rassembler tout le monde : « Il faut trouver un croisement juridique pour mettre en place une collectivité locale transfrontalière, de manière à ce que les communes et les intercommunalités nouent des relations durables de part et d'autre de nos frontières. [...]

Selon le ministre **Jean-Paul Delevoye**, il est important de distinguer l'élaboration du projet de sa mise en œuvre. Considérant le premier point, la forme juridique de l'association lui paraît suffisante. En revanche, la réalisation concrète du projet pose problème : un « outil d'ingénierie » correspondant à une structure d'animation des collectivités (telles la communauté d'agglomération, la communauté de communes ou la communauté urbaine) serait selon lui pertinent.

Une synthèse plus exhaustive est disponible sur notre site Web (www.espaces-transfrontalier.org) ou sur simple demande à la MOT (ayral.mot@wanadoo.fr). ■

Formation : vers la création d'un réseau

Convaincue de l'importance de la formation et de la recherche dans le développement d'un territoire transfrontalier, la Mission opérationnelle transfrontalière a réuni, à Strasbourg les 3 et 4 décembre, une cinquantaine de personnes venues de huit pays différents, dans la perspective de la création d'un réseau européen. Les participants issus à la fois de collectivités locales, d'organismes de formation et d'universités, ont débattu, dans les locaux du Parlement européen, sur la pertinence de la création d'un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières et sur

la valeur ajoutée que celui-ci pourrait apporter à une meilleure structuration des espaces transfrontaliers.

Au terme des travaux, il est apparu qu'un tel réseau permettant de mutualiser les savoirs, d'organiser des partenariats opérationnels, de réfléchir autour des métiers du transfrontalier, aurait à un niveau européen une vraie légitimité. Georg Schadt, responsable pour l'ensemble des Etats membres du programme d'assistance technique à Interreg, « Interact », a confirmé ces premières conclusions et a demandé aux organisateurs de préciser encore les objectifs du réseau et

FORMATION

Séminaire « transport »

Le séminaire « Transports collectifs transfrontaliers de voyageurs au sein des agglomérations transfrontalières » s'est déroulé les 28 et 29 novembre à Hendaye. Il fera l'objet du dossier central de la prochaine lettre de la MOT. Vous pouvez également consulter le programme sur www.espaces-transfrontaliers.org.

d'associer un plus grand nombre de partenaires sur d'autres frontières de l'Union européenne.

Un réseau est né d'une vocation commune d'échanger sur la formation et le transfrontalier, il reste encore à l'organiser... ■

Un séminaire santé très productif !

Un séminaire consacré à la coopération transfrontalière sanitaire s'est tenu à Lille les 17 et 18 octobre. Organisé par la Mission opérationnelle transfrontalière, la Fédération hospitalière de France et l'Ecole nationale de la santé publique, il a rassemblé une cinquantaine de participants : hospitaliers français et étrangers, Directions régionales ou départementales d'action sanitaire et sociale, Caisses régionales ou départementales d'assurance maladie,

agences régionales d'hospitalisation, collectivités locales...

Les principaux objectifs de ces deux jours étaient de dresser un état des lieux de la coopération transfrontalière sanitaire, d'identifier les principaux obstacles et de rechercher ensemble des pistes de propositions. Le séminaire a été l'occasion pour les acteurs locaux de différentes frontières d'exposer leur expérience originale. Les travaux se sont poursuivis au sein d'ateliers centrés sur trois problématiques : la cou-

verture sociale, la planification et le montage opérationnel de projets transfrontaliers. Ils ont été la source de propositions d'évolutions réglementaires et méthodologiques validées par l'ensemble des participants. Enfin, ces journées ont favorisé la mise en réseau des acteurs, très mobilisés pour adapter le cadre juridique et méthodologique de la santé aux réalités transfrontalières.

Les actes de ce séminaire seront prochainement disponibles sur le site Web de la MOT. ■

Tout ce qu'il faut savoir sur Interreg III C

Le volet C d'Interreg III (coopération interrégionale) est axé sur la coopération entre régions non contiguës. Son **objectif** est d'améliorer l'efficacité des politiques et des instruments de développement régional grâce à des échanges d'information et à des partages d'expériences.

Les actions de mise en réseau sont thématiques et non pas territoriales. Trois opérations différentes sont soutenues :

- **les opérations cadres régionales** (de 50 à 80 % du budget) concernent les Régions (ou organisme équivalent) qui souhaitent échanger leurs expériences sur des méthodes de travail et des activités concrètes fondées sur des projets ;
- **les projets individuels** (de 10 à 30 % du budget) permettent d'échanger entre autorités publiques sur les méthodes et activités liées à des projets, ainsi que sur la mise en œuvre commune de projets simples ;
- **les réseaux** (de 10 à 20 % du budget)

mettent en relation les autorités publiques de différentes régions sur des méthodes de mise en œuvre de projets et sur le développement lié à des thématiques de politique régionale. Des séminaires, des voyages d'étude, des sites Web... peuvent ainsi être financés. Le programme, qui s'étend sur la période 2000-2006, est doté d'un **budget** de 296 millions d'euros. Toutes les activités doivent être finalisées pour fin

2008. Pour faciliter la gestion, quatre zones de programmation ont été définies. Les partenaires devront s'adresser aux autorités de la zone où se situe le chef de file du projet. ■



Les quatre espaces de programmation.

Pour plus d'informations sur Interreg, rendez-vous sur le site www.interreg3c.net.



Espaces transfrontaliers

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE - 38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 55 80 56 80 - Fax : 33 (0)1 42 33 57 00 - Email : jhmo@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jacques Houbart • Coordination : Annabelle Farné

• Rédaction : Domitille Ayrat, Olivier Denert • Réalisation : SEQUOIA 01 53 23 35 00

• Coordination : Clotilde Rabuel • Photos : AEBK, D.R. • Impression : JPA

• Numéro d'ISSN : 0183-0678

